



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71
secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du Vendredi 21 Février 2020

Date de la convocation : 15 février 2020

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Secrétaire de Séance : Isabelle PETIT

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 24 janvier 2020 est approuvé.

PERSONNEL

1. Avancement de grade : Mme le Maire expose que le Centre de Gestion du Rhône nous a transmis la liste des agents communaux susceptibles d'obtenir un avancement de grade au vu de leur ancienneté. Mme le Maire informe que M. Olivier CHANRION et Mme Christelle LESPINASSE sont concernés. Mme le Maire propose au conseil municipal de créer les nouveaux grades et de supprimer les anciens afin de nommer ces deux agents. Le conseil municipal approuve la création des postes d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe pour y nommer Monsieur Olivier CHANRION à compter du 1er mars 2020 (11 pour, 1 abstention) et d'Adjoint Administratif Principal 1ère Classe pour y nommer Madame Christelle LESPINASSE à compter du 6 décembre 2020 (à l'unanimité). Les anciens postes seront donc supprimés.
2. Assurance du personnel : Mme le Maire expose : que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles ; Que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance ; Que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon ; Que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics ; Que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de Gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL. Mme le Maire informe qu'une proposition de contrat sera également sollicitée auprès de notre assureur actuel.

FINANCES

3. Approbation du compte administratif 2019 budget Commune :

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	699 093,65€
	FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	611 174,84 €
<hr/>			
	Section	RECETTES	76 011,80 €
	INVESTISSEMENT	DÉPENSES	243 144,33 €

Sous la présidence de Mme Monique Carret, le compte administratif budget commune exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du compte de gestion 2019 budget Commune : Le conseil municipal déclare que le compte de gestion budget Commune dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
5. Affectation des Résultats 2019 budget Commune : Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :
Résultat fonctionnement :
87 918,81 € (résultat exercice : recettes - dépenses) + 43 637,48 € (excédent exploitation budget eau 2019) soit 131 556,29 € + 75 413,61 € (résultat antérieur reporté)] = **206 969,90 € (résultat à affecter)**

Résultat investissement : 76 011,80 € (recettes) – 243 144,33€ (dépenses) + 123 391,36 € (report section inv.2018) + 1 023,32 (résultat CA eau 2019) = - 42 717,85 €

Affectation en réserve (1068) doit couvrir le déficit d'investissement : 42 717,85 €

Résultat à affecter fonctionnement (206 969,90 €) – affectation en réserve (42 717,85 €) = 164 252,05 €

6. Vote des Taux imposition 2020 : Le conseil municipal, à la majorité (11 pour, 1 abstention) reconduit les taux d'impositions 2019 pour l'année 2020, à savoir :
Taxe Habitation : 7,64% / Foncier Bâti : 10,46% / Foncier non Bâti 29,36%
7. Budget Communal 2020 : Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 Commune, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes :
Fonctionnement = 739 298,05 €
Investissement = 234 178,85 €
8. Subventions associations : Mme le Maire présente les associations qui sollicitent une subvention communale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions proposées.
9. Rachat de prêts : Actuellement nous avons trois prêts en cours, deux arrivant à échéance en 2025 (salle des fêtes) et le troisième en 2027 avec une échéance annuelle globale de 36 835,10 € en 2019. Les taux étant actuellement très bas nous avons sollicité la Caisse d'Épargne pour un rachat des prêts en cours qui s'élèvent à 240 299,97 € comprenant les pénalités de remboursement anticipé pour chacun des prêts. Trois propositions nous ont été faites. Mme le Maire donne lecture des offres et demande au conseil municipal de se positionner : offre sur 7 ans = 1 pour, 1 abstention, 10 contre / offre sur 8 ans = 2 pour, 1 abstention, 9 contre / offre sur 10 ans = 9 pour. Caractéristiques de l'offre retenue : 10 ans au taux fixe de 0,52 %, coût du crédit de 6 990,43 €, échéances annuelles constantes de 24 729,04 €, dernière échéance 15/03/2029.

BATIMENTS

10. Location local commercial 3 place de l'Eglise : Madame Simon souhaite prendre en location le local commercial de la commune, qui abritait le snack jusqu'en mai 2019, pour installer son salon de coiffure. Le chauffage est maintenant séparé du local traiteur, la VMC sera remise en état et il existe une ligne téléphonique indépendante. Ayant un bail commercial qui n'est pas achevé, Madame Simon souhaiterait que nous établissions un bail de courte durée jusqu'au 31 décembre 2020. Il est proposé un loyer de 100 € avec reprise des abonnements et consommations des fluides ainsi que l'entretien de la chaudière et climatisation, avec une date d'effet du bail au 1^{er} avril. Le conseil approuve ledit bail.
Remise en état de la VMC devis Mallecourt : 444,98 € HT approuvé.
11. Local commercial 9 place de l'Eglise : remise en état de fonctionnement de la VMC : devis Mallecourt 1105,29 € HT approuvé.
12. Eglise : un détecteur de monoxyde de carbone a été installé par l'entreprise Lespinasse (obligatoire) ; un devis pour une alarme incendie de type 4 est proposé par Sicli au prix de 609,72 HT. Le conseil approuve.

VOIRIE

13. Angle rue du Taluchet/route des Igauds : M. Hoffmann informe que ce carrefour présente un danger pour les véhicules arrivant de la route des Igauds, qui ont une visibilité réduite sur la rue du Lavoir. Il est envisagé de régler ce problème à l'aide d'un miroir. Cette installation pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police 2020. Ce dossier sera représenté en prochaine réunion de conseil.
14. DECI : M. Bassy présente le plan de défense contre l'incendie (risques, poteaux). Le conseil approuve à l'unanimité.
15. Véhicule voirie : Mme le Maire informe que le contrat du crédit-bail datant de 2015 pour le camion Renault Master, s'achève en mai 2020. Nous avons donc la possibilité d'acheter le véhicule pour un coût de : 4 128,24 €. Le conseil municipal approuve le rachat camion à l'unanimité.
16. Fibre optique : travaux d'installation de la fibre du 17 février au 13 mars sur la RD 385, et travaux en cours sur la RD 110 E. Nous sommes toujours en attente d'une réunion publique.

URBANISME

17. Révision du PLU : les Personnes Publiques Associées examinent le projet arrêté du PLU jusqu'au 12 mars. Suite à la commission CDPENAF du 20 janvier dernier, Mme le Maire donne lecture de leur avis reçu le 12 février.
18. Droits de préemption :
 - sur un fonds de commerce parcelles AC 115 et AD 117, au prix de 60 000 € (apport en société d'une entreprise individuelle), 40 chemin de l'Iris ;
 - parcelle ZT 250 de 924 m², au prix de 66 000 €, 36 Route de Belleruche ;
 - parcelle AC 69 et AC 70, de 2 643 m², au prix de 85 000 €, 142 route de Plaisance.Le conseil décide de ne pas préempter les biens ci-dessus.

ECOLE – SPORTS – LOISIRS

19. ADHA : le service de portage repas débutera en mars 2020.
20. Camping : Afin d'encaisser la taxe de séjour relative au camping, qui sera reversée à la COR, l'acte constitutif de la régie camping est modifié dans ce sens :
 - le régisseur est autorisé à encaisser les produits de stationnement au camping,
 - le régisseur est autorisé à encaisser les produits de la taxe de séjour qui seront ensuite reversés à la COR,
 - le régisseur est tenu de déposer les produits (espèce ou chèques) du camping au minimum 1 fois par mois
21. Club des cent cols : Cette association sollicite la commune pour un rassemblement de 100 à 150 cyclistes le 22 août 2020 à 12 h au col des Écharmeaux (étape finale d'un circuit prévu du 15 août au 22 août).

QUESTIONS DIVERSES

22. Élections municipales : permanences du bureau de vote.
23. Sortie culturelle : organisée par le CCAS et l'Association des Familles, le 29 février 2020, départ à 8 h 30 devant l'église et retour vers 17 h 30.
24. Recensement de la Population : achevé depuis le 15 février.
25. Chasse communale : repas des propriétaires le 14 mars à la salle des fêtes et Assemblée Générale le 20 mars à 19 h 30 à la cabane de chasse.

Séance levée à 00h05